



Voiture ventouse sur une place de parking privative

Par **Marome**, le **30/10/2020** à **19:01**

Bonjour
J'ai un véhicule depuis 1 semaine déjà qui est garé sur ma place de parking privative comment je fais pour le retirer .
En vous remerciant par avance.

Par **amajuris**, le **30/10/2020** à **20:26**

bonjour,
il faudrait savoir de quelle type de place de parking privative.
nêtes-vous dans une copropriété ?
salutations

Par **Visiteur**, le **30/10/2020** à **23:30**

Bonsoir
C'est au propriétaire ou copropriétaire de faire les démarches en vue de l'enlèvement du véhicule.
S'il sait à qui appartient la voiture, il doit avant toute autre action, lui envoyer une mise en demeure de retirer le véhicule sous un délai fixé, par LR/AR.
Au delà, il pourra contacter les forces de l'ordre pour solliciter un enlèvement.

Par **morobar**, le **31/10/2020** à **08:56**

Bonjour,
[quote]
Au delà, il pourra contacter les forces de l'ordre pour solliciter un

enlèvement.
Moyennant quoi il se verra opposer un refus, sauf si le syndic en accord avec une résolution d'AG, a autorisé (autorisation permanente) les FDO à pénétrer sur le parking de la copropriété.
Hors cette autorisation, il n'y aura intervention que sur ordre d'un juge d'instruction ou en cas de flagrance d'un délit.

Par **amajuris**, le **31/10/2020 à 09:54**

malgré ma question, rien n'indique qu'il s'agisse d'un parking privatif dans une copropriété.

Par **Marome**, le **31/10/2020 à 15:01**

C'est une place privative numérotée dans une copropriété et les forces de l'ordre sont autorisés à pénétrer dans la copro.
Mais merci pour les infos.

Par **morobar**, le **02/11/2020 à 09:40**

rien n'indique qu'il s'agisse d'un parking privatif dans une copropriété.
Hello ami @amatjurist: vous connaissez beaucoup d'emplacements de stationnement privés sur le domaine public ?

Par **amajuris**, le **02/11/2020 à 10:13**

je n'ai jamais parlé de domaine public, il n'est pas impossible d'avoir un parking privatif sur un domaine privé autre qu'une copropriété !

Par **morobar**, le **02/11/2020 à 11:04**

Ce qui ne change rien au problème, consistant au squatt d'un emplacement privatif.
On nous précise qu'il s'agit d'une copropriété; Comme il est peu vraisemblable que le syndic se saisisse du problème, ET/OU que les forces de l'ordre viennent embarquer le véhicule vers une fourrière, il a fallu se débrouiller avec les moyens du bord.